

# COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 22 JUILLET 2016

## Convocation du 16 juillet 2016

Étaient présents: Mmes et Mrs les conseillers municipaux:

Corinne MOREL, Christine PERONNE, Catherine POLMAN, Martine QUOIRAUD, Aurélia RIPOCHE

Pierre BAJOR, Jean-Marie BLAINEAU, Laurent GESTRAUD, Patrick PIVETEAU, Marcel PRECIGOUT, Pascal RIVET, Stéphane VILLETTE, Christian VIMPERE,

Absents excusés : Raymond BENITO, Philippe ZANDVLIET

Secrétaire de séance : Patrick PIVETEAU

La séance est ouverte à 20 heures 30.

**1-LE COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION du 23 juin 2016** n'amène pas de remarque et il est approuvé à l'unanimité.

### **2-CDC « Modification des statuts »**

Le Conseil communautaire, lors de sa séance du 4 juillet 2016, a procédé à une modification statutaire pour permettre un éventuel transfert de la piscine de La Rochefoucauld. L'objectif visé est bien une prise de compétence avant la fusion au 1er janvier 2017.

Les articles L 5211-18 et L 5211-20 du CGCT précisent que « le Conseil municipal de chaque commune membre dispose d'un délai de trois mois, à compter de la notification au maire de la commune de la délibération de l'organe délibérant de l'EPCI, pour se prononcer sur les modifications proposées. À défaut de délibération dans ce délai, sa décision est réputée favorable. »

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Conseil municipal émettent un avis favorable sur la modification des statuts de la CDC pour permettre un éventuel transfert de la piscine de La Rochefoucauld.

FAVORABLE : 13

### **3-ÉCOLE « Rentrée 2016-2017 »**

M. le Maire porte à la connaissance du Conseil municipal un courrier daté du 11 juillet 2016 de M. le directeur académique de l'Éducation nationale qui confirme la fermeture conditionnelle d'un poste-classe à l'école primaire d'Agris sur le RPI AGRIS-LA ROCHETTE et l'ouverture conditionnelle d'un poste de remplacement sur le RPI AGRIS-LA ROCHETTE. Le comptage des élèves réellement présents sera effectué le jour de la rentrée de septembre afin de déterminer si une fermeture de classe doit se réaliser.

### **4-PERSONNEL**

**École** : M. le Maire porte à la connaissance du Conseil municipal l'organisation qui sera mise en place à l'école, à la rentrée de septembre, et qui tient compte des absences de Mme ROY (congé de maternité), de Mme RIBIERE (arrêt de maladie) et de l'éventuelle fermeture d'une classe.

**Avancement de grade :** M. le Maire rappelle que lors de la séance du 15 janvier 2016 les membres du Conseil municipal ont été informés que Mmes Corinne Gerbeau et Martine Ribière remplissent les conditions nécessaires pour bénéficier d'un avancement de grade.

Les membres du Conseil municipal ont émis un avis favorable à la proposition présentée par M. le Maire. Pour 13 – Abstention 1

Mais le taux de promotion n'a pas été indiqué dans la délibération.

Après en avoir délibéré et à la majorité, les membres du Conseil municipal émettent un avis favorable pour :

Catégorie	Cadre d'emplois	Grade d'origine	Grade d'avancement	Taux (%)	Nombre d'agents promouvables
C	Adjoint techniques territoriaux	Adjoint technique territorial de 2ème classe	Adjoint technique territorial de 1ère classe	100	1
C	Adjoint administratifs territoriaux	Adjoint administratif territorial de 2ème classe	Adjoint administratif territorial de 1ère classe	100	1

FAVORABLE : 12 ABSTENTION : 1

**Assurance du personnel « arrêts de travail » :** M. le Maire porte à la connaissance du Conseil municipal un courrier daté du 20 juillet 2016 de notre assureur QUATREM qui nous informe qu'à compter du 31 décembre 2016 minuit, notre contrat sera résilié du fait que les résultats de ce contrat sont extrêmement déficitaires. Un rendez-vous est pris pour le lundi 25 juillet 2016 avec l'assureur.

### 5-BUDGET « Décision modificative »

Afin de régulariser les écritures du FDAC 2015, il est nécessaire d'effectuer des virements de crédits, ce qui n'impacte pas le budget prévisionnel.

M. le Maire propose de procéder de la manière suivante :

Libellé du compte	Diminution des crédits		Ouverture des crédits	
	Compte	Montant	Compte	Montant
Avances versées sur commandes d'immo. corporelles			238-041	26 757,77 €
Subventions aux GFP de rattachement			13251-041	5 296,55 €
Installations réseaux de voirie	2151-041	32 054,32 €		

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Conseil municipal émettent un avis favorable pour l'opération de régularisation décrite ci-dessus.

FAVORABLE : 13

## **6-CONVENTION « LA ROCHE-RIVIERES F.C. TARDOIRE »**

M. le Maire rappelle qu'en 2014, la commune d'Agris a signé une convention avec l'association LA ROCHE-RIVIERES F.C. TARDOIRE pour la mise à disposition du terrain de football afin que les équipes de U15 (1 et 2) pratiquent leur sport.

Cette convention annuelle arrive à échéance le 31 juillet 2016. L'association a sollicité la commune pour son renouvellement.

Après en avoir délibéré et à la majorité, les membres du Conseil municipal émettent un avis favorable pour renouveler la convention pour une année.

FAVORABLE : 11 ABSTENTIONS : 2

## **7-U.S. AGRIS**

Lors du dernier conseil municipal, M. le Maire a informé le Conseil municipal que le club était confronté à des problèmes d'effectifs, de logistique et financiers.

M. le Maire porte à la connaissance du Conseil municipal un courrier daté du 12 juin 2016 de M. Cyril TELL, président de l'US AGRIS, qui relate les événements intervenus au cours de la saison 2015-2016. Ces événements l'ont poussé à prendre un certain recul depuis le début de l'année et à ne pas rester au club la prochaine saison.

À ce jour, les autres membres du bureau n'ont pas informé, par écrit, la Mairie de leur intention pour la saison prochaine.

Suite à ces informations, les membres du Conseil municipal conviennent qu'il est urgent d'avoir un entretien avec les membres du bureau, qui à ce jour sont toujours en poste et responsables, afin de clarifier la situation administrative et financière du club et de projeter l'avenir.

## **8-INFORMATIONS :**

**Randonnée pédestre :** M. le Maire rappelle qu'à l'initiative de la CDC et avec l'accord du Conseil municipal une randonnée est organisée le vendredi 5 août en fin de journée sur notre commune; présentation des 2 circuits, organisation...

**Location garage :** Par un courrier daté du 22 juin 2016, Mme Sylvie LAFOLIE sollicite la possibilité de louer le garage qui sera libéré par Mme COMBARD dans les anciennes halles.

**Voirie :** M. le Maire évoque les possibilités pour le drainage de l'eau de pluie route de Saint-Claud au lieu-dit La Côte. La commission ad hoc est sollicitée.

**Division parcellaire :** Le cabinet FALGUEIRETTES et TERTRAIS sollicite l'autorisation d'établir le document de modification cadastrale et de division pour la future vente du terrain situé au lieu-dit La Grande Rivière au Tir Sportif Rupificaldien. À l'unanimité, les membres du Conseil municipal ne s'opposent pas à cette division parcellaire, propriété de la commune.

**Projet maison Labrousse :** Suite à l'ouverture des offres du 7 juillet 2016, il ressort de l'analyse des offres que le montant total des moins-disants est de 122 057,86 € HT.

Il est constaté dommageable le manque de concurrence pour les lots n°. 2, 3 et 7. Un appel d'offres pour ces lots doit être envisagé, début août, afin d'obtenir des comparaisons plus affinées.

La date du prochain conseil est fixée au **VENDREDI 23 SEPTEMBRE à 20 h 30**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 30.